



VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE- DESMAURES

RÈGLEMENT N° REGVSAD-2010-200

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° REGVSAD-2010-200
AU MONTANT DE 1,3 M POUR LA RÉFECTION DE
L'INTERSECTION ROUTE 138/JEAN-JUNEAU
JUSQU'À TESSIER**

ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION :

FAIT LE 12 AVRIL 2010

DÉPÔT ET EXPLICATION DU PROJET :

FAIT LE 19 AVRI 2010

RÉGISTRE RÉFÉRENDIAIRE:

LE 3 MAI 2010

ADOPTION DU RÈGLEMENT:

LE 19 AVRIL 2010

EN VIGUEUR :

LE 14 JUILLET 2010

NOTE EXPLICATIVE

Ce règlement d'emprunt au montant de 1,3 millions vise à effectuer la réfection de l'intersection de la route 138/Jean-Juneau afin de rendre la circulation dans ce secteur plus fluide et sécuritaire.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÈGLEMENT N° 2010-200

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2010-200
AU MONTANT DE 1,3 M POUR LA
RÉFECTION DE L'INTERSECTION
ROUTE 138/JEAN-JUNEAU JUSQU'À
TESSIER**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance tenue par le conseil municipal le 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

1. Des travaux sont ordonnés et une dépense de 1,3 millions est autorisée pour la réfection de l'intersection de la route 138/Jean-Juneau jusqu'à la route Tessier. Ces travaux et cette dépense sont détaillés à l'annexe I de ce règlement sur la base d'estimations préparées par la firme SNC-Lavalin, ingénieurs, joints au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Afin de pourvoir au remboursement de cette dépense, la Ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 20 ans.
3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles

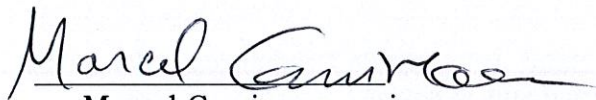
imposables du territoire municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

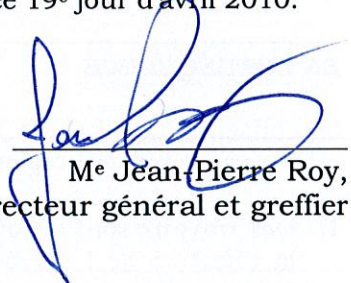
4. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

5. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.
6. Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation tout terrain ou toute servitude requis pour la réalisation des travaux prévus au présent règlement.
7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 19^e jour d'avril 2010.


-- Marcel Corriveau, maire


M^e Jean-Pierre Roy,
Directeur général et greffier



AVIS DE MOTION



8a- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2010-200 AU MONTANT DE 1,3 MILLION POUR LA RÉFECTION DE L'INTERSECTION ROUTE 138/JEAN-JUNEAU JUSQU'À TESSIER

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2010-208, point no 8a, séance ordinaire du 12 avril 2010

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2010-200

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2010-200 au montant de 1,3 million pour la réfection de l'intersection route 138/Jean-Juneau jusqu'à Tessier.

ANNEXE I

ESTIMATION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

PROJET : AOVSAD-2010-158

**RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION
ROUTE 138/JEAN-JUNEAU (PHASE I)
RÉFECTION DE SURFACE ROUTE 138 (PHASE II)**

ESTIMATION DES COÛTS

Réf. SNC-Lavalin : 502858

JUIN 2010


15 Juin 2010

Date (aaaa-mm-jj)
Page 1

Estimation des coûts

Réaménagement de l'intersection
route 138/Jean-Juneau, phase I et ref. surfac route 138, phase II

Dossier n° : 502858

SOMMAIRE

1.0 PHASE 1	<u>606 980,00\$</u>
2.0 TRAVAUX ÉLECTRICITÉ - PHASE 1	<u>54 250,00\$</u>
3.0 PHASE 2	<u>346 305,00\$</u>
Sous-total :	<u>1 007 535,00\$</u>
T.P.S. (5 %)	<u>50 376,75\$</u>
T.V.Q. (7.5 %)	<u>79 343,38\$</u>
TOTAL (à reporter à la page 1 de la formule de soumission)	<u>1 137 255,13\$</u>
Imprévus	<u>162 744.87 \$</u>
TOTAL	<u>1 300 000.00 \$</u>

Estimation des coûts

Réaménagement de l'intersection

Route 138/Jean-Juneau, phase I et ref. de surface route 138 phase II

Dossier n° : 502858

Item n°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1.0	PHASE 1				
1.1	GÉNÉRALITÉ				
1.1.1	Marquage de chaussée		Forfaitaire		1 500,00\$
1.1.2	Déplacement d'arbre	10	unité	400,00\$	4 000,00\$
1.1.3	Enlèvement d'arbre	1	unité	150,00\$	150,00\$
1.1.4	Fourniture d'arbre	1	unité	600,00\$	600,00\$
1.1.5	Signalisation de travaux		Forfaitaire		20 000,00\$
1.1.6	Organisation de chantier		Forfaitaire		35 000,00\$
1.2	VOIRIE				
1.2.1	Préparation de l'infrastructure incluant l'ajout de MG-20 en correction à la fondation supérieure	6005	m²	7,00\$	42 035,00\$
1.2.2	Préparation de l'infrastructure (élargissement de chaussée)	570	m²	17,00\$	9 690,00\$
1.2.3	Sous-fondation MG-112	260	m3	40,00\$	10 400,00\$
1.2.4	Granulat concassé MG-56	135	m3	40,00\$	5 400,00\$
1.2.5	Granulat concassé MG-20	125	m3	40,00\$	5 000,00\$
1.2.6	Drain de voirie (150mm)	220	m	35,00\$	7 700,00\$
1.3	ENROBÉS BITUMINEUX				
1.3.1	Pavage (6575 m²)				
	GB-20 (80mm - 185kg/m²)	1216	t	130,00\$	158 080,00\$
	ESG-10 (50mm - 115kg/m²)	756	t	125,00\$	94 500,00\$
1.3.2	Planage du pavage - épaulement 2 mètres	33	m	20,00\$	660,00\$

Date (aaaa-mm-jj)

Page 1

Estimation des coûts

Réaménagement de l'intersection

Route 138/Jean-Juneau, phase I et ref. de surface route 138 phase II

Dossier n° : 502858

Item n°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1.4	AQUEDUC ET ÉGOUTS				394 715,00\$
1.4.1	Puisard à déplacer	5	unité	1 500,00\$	7 500,00\$
1.4.2	Puisard à remplacer	1	unité	3 500,00\$	3 500,00\$
1.4.3	Réceptacle	2	unité	2 750,00\$	5 500,00\$
1.4.4	Raccordement de puisard	30	m	50,00\$	1 500,00\$
1.4.5	Tête de regard en béton 900 mm de diamètre	5	unité	750,00\$	3 750,00\$
1.4.6	Tête de puisard en béton 750 mm à remplacer	2	unité	500,00\$	1 000,00\$
1.4.7	Cadre et couvercle à remplacer (C-50MS)	5	unité	450,00\$	2 250,00\$
1.4.8	Cadre et couvercle à remplacer (C-50M1)	2	unité	400,00\$	800,00\$
1.4.8	Ajustement de boîtes de vanne existantes	1	unité	250,00\$	250,00\$
1.4.9	Ajustement d'un regard Hydro-Québec	1	unité	500,00\$	500,00\$
1.4.10	Borne d'incendie à remplacer	4	unité	6 000,00\$	24 000,00\$
1.4.11	Entrée de service du # 103 Jean-Juneau				
	Branchement d'eau potable 32mm	24	m	125,00\$	3 000,00\$
	Branchement d'égout sanitaire 125mm	22	m	220,00\$	4 840,00\$
	Branchement d'égout pluvial 150mm	21	m	225,00\$	4 725,00\$
1.4.12	Entrée de service du # 103 Jean-Juneau				
	Branchement protection incendie 150mm	10	m	300,00\$	3 000,00\$
	Vanne d'aqueduc 150mm	1	unité	2 000,00\$	2 000,00\$
	Branchement d'eau potable 50mm	10	m	200,00\$	2 000,00\$
	Branchement d'égout sanitaire 200mm	9	m	250,00\$	2 250,00\$
	Branchement d'égout pluvial 200mm	8	m	250,00\$	2 000,00\$
1.5	TROTTOIR ET BORDURE				469 080,00\$

Date (aaaa-mm-jj)

Page 2

Estimation des coûts

Réaménagement de l'intersection

Route 138/Jean-Juneau, phase I et ref. de surface route 138 phase II

Dossier n° : 502858

Item n°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
1.5.1	Trottoir de béton avec bordure granite intégrée	510	m ²	80,00\$	40 800,00\$
1.5.2	Enlèvement des bordures et trottoirs existants	150	m	25,00\$	3 750,00\$
1.5.3	Trottoir de béton coulé en place (dalle)	120	m ²	75,00\$	9 000,00\$
1.5.4	Bordure de granite à réinstaller	100	m	80,00\$	8 000,00\$
1.5.5	Bordure de granite 150 mm (à poser ou remplacer)	150	m	170,00\$	25 500,00\$
1.5.6	Pavé de granite	95	m ²	350,00\$	33 250,00\$
1.6	ARRIÈRES (en supplément)				
1.6.1	Arrière en gravier	70	m ²	30,00\$	2 100,00\$
1.6.2	Arrière en pavage	45	m ²	55,00\$	2 475,00\$
1.6.3	Arrière en pavé-uni	10	m ²	130,00\$	1 300,00\$
1.6.4	Trottoir privé en béton	3	m ²	75,00\$	225,00\$
1.6.5	Gazon dans banquette et arrière	250	m ²	10,00\$	2 500,00\$
1.6.6	Bordure en béton	8	m	50,00\$	400,00\$
1.6.7	Mur à reconstruire (#111 Rt. Fossambault)		Forfaitaire		
1.6.8	Mur à construire (#298 Rt. 138)				
	Fourniture des matériaux	14	m ²	200,00\$	2 800,00\$
	Mise en place des matériaux	14	m ²	200,00\$	2 800,00\$
1.6.9	Déplacement du système d'arrosage (Métro)		Forfaitaire		3 000,00\$
Sous-total : (à reporter à la page 2)					606 980,00\$

Date (aaaa-mm-jj)

Page 3

Estimation des coûts

Réaménagement de l'intersection

Route 138/Jean-Juneau, phase I et ref. de surface route 138 phase II

Dossier n° : 502858

Item n°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
2.0	PHASE 1 - ÉLECTRICITÉ				
2.1	ÉCLAIRAGE ROUTIER				
2.1.1	Relocalisation d'un lampadaire incluant la base de béton.		Forfaitaire		1560
2.1.2	Excavation et remplissage incluant coussin de sable et sable d'enrobage pour conduits et ruban de repérage		Forfaitaire		3640
2.1.3	Démantèlement du cabinet d'éclairage existant		Forfaitaire		1560
2.1.4	Fourniture et installation d'un nouveau cabinet de distribution électrique.		Forfaitaire		3500
2.1.5	Fourniture et installation du socle de mesurage et relocalisation des équipements dans le nouveau cabinet.		Forfaitaire		750
2.1.6	Fourniture et installation des conduits servant à l'alimentation du cabinet de distribution électrique incluant le câblage d'alimentation, les frais de raccordement à Hydro-Québec, etc.		Forfaitaire		5200
2.1.7	Installation de lampadaire.		Forfaitaire		1040
2.1.8	Fourniture et installation de conduits PVC, boîte de jonction et conducteur de mise à la terre.		Forfaitaire		1040
2.1.9	Fourniture et installation d'un câblage dans les conduits incluant les raccordements.		Forfaitaire		3640
2.2	FEUX DE CIRCULATION				
2.2.1	Démantèlement des services existants (feux de circulation, base, câblage, etc.)		Forfaitaire		5200
2.2.2	Excavation et remplissage incluant coussin de sable et sable d'enrobage pour conduits et ruban de repérage		Forfaitaire		1040

Date (aaaa-mm-jj)

Page 1

Estimation des coûts

Réaménagement de l'intersection

Route 138/Jean-Juneau, phase I et ref. de surface route 138 phase II

Dossier n° : 502858

Item n°	Description	Quantité approx.	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant
2.2.3	Relocalisation d'une base de béton incluant la fondation	Forfaitaire			1250
2.2.4	Fourniture et installation d'une base de béton pour feux de circulation incluant la fondation	Forfaitaire			2020
2.2.5	Relocalisation d'un feu de circulation incluant le fût, la potence, la tête de feu horizontale et la tête de feu verticale pour piétons et cyclistes	Forfaitaire			1560
2.2.6	Fourniture et installation d'un feu de circulation incluant un nouveau fût, la potence existante, la tête de feux de circulation horizontale existante et la tête de feux de circulation verticale pour piétons et cyclistes existantes	Forfaitaire			3120
2.2.7	Fourniture et installation de conduits PVC, boîte de jonction et conducteur de mise à la terre	Forfaitaire			300
2.2.8	Fourniture et installation du câblage dans les conduits (alimentation, contrôle et communication) incluant le raccordement	Forfaitaire			2080
2.2.9	Fourniture et installation boucles de détection incluant conduits, boîtes de jonction et câblage	Forfaitaire			13000
2.1.10	Fourniture et installation de la base de béton du cabinet de distribution électrique	Forfaitaire			500
2.3	DIVERS				
2.3.1	Démantèlement de projecteurs incluant câblage, conduits, boîtes de jonction, etc.	Forfaitaire			1250
2.3.2	Fourniture et installation de la base de béton du panneau à message variable	Forfaitaire			1000
Sous-total : (à reporter à la page 2)					54 250,00 \$

Date (aaaa-mm-jj)

Page 2